

NOTE D'INFORMATION CEDEFOP¹

L'APPRENTISSAGE : UN REMEDE UNIVERSEL ?²

MAI 2021

Résumé proposé par l'équipe EAM

PROBLEMATIQUE : L'AMBIGUÏTE DU STATUT DES APPRENTIS

Suite à la crise financière, l'apprentissage a suscité un regain d'intérêt parmi les décideurs politiques tant au niveau national qu'europpéen. Toutefois, tous les programmes d'apprentissage ne garantissent pas une formation de qualité et les mêmes droits. Par conséquent, **l'apprentissage constitue trop souvent une solution à court terme au chômage des jeunes alors qu'il devrait plutôt assurer leur l'employabilité à long terme, en réponse aux besoins du marché du travail.**

Afin de garantir cet objectif d'employabilité, il est nécessaire de renforcer les caractéristiques distinctives des apprentissages et d'améliorer leur qualité. Une recommandation du Conseil (EFQEA)³ indique les critères de qualité des programmes d'apprentissage que doivent suivre les pays pour apporter des avantages à long terme. C'est dans ce cadre que **le Cedefop a entrepris un contrôle des caractéristiques systémiques des programmes d'apprentissage en Europe.**

Cet examen a révélé certaines lacunes visant le statut des apprentis, pouvant parfois être considérés en tant que salarié, parfois en tant qu'apprenant. **Ce statut incertain des apprentis, découle de l'ambiguïté qui entoure le terme « apprentissage » dans certaines approches de pays européens.** Cette ambiguïté a une incidence sur la qualité et l'efficacité de l'apprentissage, notamment concernant les prestations perçues par les apprentis et les exigences imposées aux employeurs.

RECOMMANDATIONS : UNE APPROCHE EUROPEENNE COMMUNE

Face à cette incertitude, le Cedefop a recensé les caractéristiques fondamentales que devrait posséder un programme pour être qualifié d'« apprentissage ». Il suggère **que les Etats membres s'accordent sur une vision commune de l'apprentissage incluant les caractéristiques suivantes :**

- garantit la certification complète des apprenants et leur employabilité à long terme, grâce à des qualifications non spécifiques à l'entreprise et à des compétences transversales ;

¹ Centre européen pour le développement de la formation professionnelle

² Lien vers la note d'information publiée par le CEDEFOP : [L'apprentissage: un remède universel? \(europa.eu\)](#)

³ [Recommandation du Conseil 2018 relative à un cadre européen pour un apprentissage efficace et de qualité.](#)



- permet aux apprenants de choisir parmi des emplois de qualité, correctement rémunérés, dans des secteurs d'activité dynamiques offrant des perspectives de carrière à long terme;
- dote le marché du travail d'une main-d'œuvre qualifiée, capable de guider les innovations et de stimuler la compétitivité dans le contexte des transitions écologique et numérique ;
- permet aux pays d'atteindre les objectifs en matière d'emploi et d'inclusion à long terme.

Si une approche européenne commune soutient les pays en leur offrant un cadre d'orientation, **les parties prenantes doivent s'accorder, dans leur propre contexte national, sur les fonctions de l'apprentissage.** Elles doivent déterminer les objectifs qui lui sont assignés : si les apprentis sont considérés comme une ressource (main-d'œuvre) ou comme un capital (futur travailleur).

Cette démarche permettrait d'éviter que chaque employeur ou cursus ne définisse l'apprentissage selon ses propres caractéristiques, pouvant nuire à l'employabilité des apprentis. Donc, afin de renforcer la valeur de l'apprentissage et soutenir des marchés du travail nationaux solides, **les Etats membres doivent investir davantage dans la gouvernance, la réglementation et les normes.**